

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE

PROVENCE

=====

COMMUNE DE LA GARDE

=====

## ARRÈTE MUNICIPAL N°45/2025

### AUTORISATION DE TRAVAUX - CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS RUE DE LA FONTAINE

**Le Maire de la Commune de La Garde,**

Vu la recherche de fuites sur le réseau d'eau potable de la Commune de la GARDE par la Société des Eaux de Marseille ce lundi 15 décembre,  
Vu les articles L 2212-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public et des usagers et l'urgence de faire les travaux en conséquence,

### ARRÈTE :

**Article 1 :** L'entreprise Bertaina est autorisée à circuler, stationner et effectuer les travaux de réparation des canalisations d'eau potable **du mercredi 17 au vendredi 19 décembre de 8h à 17h RUE DE LA FONTAINE.**

**Article 2 :** La circulation et le stationnement sont interdits dans la rue sur les dates sus nommées.

**Article 3 :** Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés de part et d'autre du chantier pour permettre l'application des présentes dispositions par l'entreprise chargée des travaux et sous sa responsabilité.

**Article 4 :** Une déviation sera mise en place par la rue du Teillon.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Castellane ;
- ✓ Monsieur le Commandant du Centre de secours de Castellane ;
- ✓ Monsieur le Responsable de l'Entreprise Bertaina.

Fait à LA GARDE, le mardi 16 décembre 2025.

Le Maire de La Garde,  
Joël LAUGIER

